

REGLEMENT DU JEU «jumia » - TOTALENERGIES MARKETING TUNISIE

ARTICLE 1 :

UNIVERSAL MEDIA, Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre de Commerce sous le n° B2442352005 titulaire du MF n°932156E A M 000, dont le siège social est sise au 1er & 2ème étage de l'immeuble ASTREE, Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - Tunis, représentée par son Media Manager M Khalil Abdelkafi, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après la « Société Organisatrice »).

Organise un jeu sur le web en collaboration avec Jumia Tunisie sans obligation d'achat nommé «Jeu Jumia» pour le compte de la société « TotalEnergies Marketing Tunisie » sise à Rue du Lac Huron Les berges du Lac du **18 avril au 18 mai 2024**, dans le cadre de la loi N° 2002-62 du 9 juillet 2002, régissant les jeux promotionnels.

ARTICLE 2 :

Le jeu est accessible à tout moment et sans obligation d'achat à toute personne âgée de 18 ans ou plus, et résidant sur le territoire tunisien et souhaitant y participer du **18 Avril au 18 Mai 2024**.

ARTICLE 3 :

Pour participer au jeu, il suffit de remplir le formulaire accessible sur l'application et le site web de Jumia en Tunisie : <https://africa-form.totalenergies.com/Forms/1049/1049Up8pxwxnyeiqtkbdzxs/index.html>

ARTICLE 4 :

Les réponses soumis dans le cadre de ce jeu doivent respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Ils ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.
- Ils ne peuvent être soumis plus d'une fois
- L'objet de la réponse doit respecter la thématique définie du jeu

La conformité des réponses à ces critères sera unilatéralement appréciée par l'organisateur.

Si l'une de ces conditions sus désignées n'est pas jugée par l'Organisateur comme ayant été remplie, la participation du titulaire du formulaire ne sera pas prise en considération lors du tirage au sort.

Dans tous les cas une seule participation par foyer sera prise en compte.

ARTICLE 5 :

Nous aurons 5 gagnants, les gains du tirage au sort sont :

- Gagnant 1 : 1 carte carburante d'une valeur de 200DT
- Gagnant 2 : 1 carte carburante d'une valeur de 200DT
- Gagnant 3 : 1 carte carburante d'une valeur de 200DT
- Gagnant 4 : 1 carte carburante d'une valeur de 200DT
- Gagnant 5 : 1 carte carburante d'une valeur de 200DT

ARTICLE 10 :

Tout gagnant accepte à l'avance que son image puisse être utilisée par la Société Organisatrice et ses agences de publicité dans tout document publicitaire écrit ou audiovisuel, sans aucune réserve. Cette condition étant substantielle, elle est considérée être acceptée par le retrait même du gain par le gagnant.

ARTICLE 11 :

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeurerait en vigueur, applicables et opposables aux participants. Participer aux jeux promotionnels implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

ARTICLE 12 :

Le présent dépôt du règlement de jeu est déposé chez Maître Lamjed Slama, notaire à Tunis domicilié à Rue Abdelaziz Chtioui 2078 Marsa Safsaf. Tunis, le 17/04/2024.

Il sera communiqué à titre gratuit à toute *personne* en faisant la demande dans la limite d'un seul envoi par foyer (même nom/même adresse) sur simple demande adressée par lettre (suffisamment affranchie) pendant la durée du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse visée ci-dessus.

ARTICLE 13 :

Le présent règlement est soumis au droit Tunisien. Toutes réclamations et tous différends découlant du présent règlement ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement par les Tribunaux de Tunis (Tunis I pour la première Instance.)

Article 14 :

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, proroger, annuler ou reporter le présent jeu sans préavis sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

ARTICLE 15 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu liées à l'envoi des lots gagnés sont traitées conformément à la Loi organique no 2004-63 du 27/07/2004 portant sur la protection des données à caractère personnel. Tous les participants au jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la Société Organisatrice et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante :

Fait à Tunis, le 17 avril 2024 en quatre (4) exemplaires,

M. Khalil Abdelkafi

Universal Media
Imm. Astrée - Rue du Lac d'Annony
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél: 71 965 226 - Fax: 71 800 171

Maître Lamjed Slema, Huissier notaire

الأستاذ محمد الأمجد سلامة
عبد الإلهاد
نهج عبد العزيز الشتيوي المرسى
قرب قصر العبدلية
الهاتف الجوال: 98 342 596 - المكتب: 26 474 366